



vendredi 15 avril 2011

## ENTENTE INTER-CLUBS SOUS LES COULEURS DU COMITE REGIONAL

### CONVENTION

La plupart de nos structures manquent aujourd'hui d'effectifs, de moyens financiers, d'encadrement, pour s'aligner sur les épreuves du calendrier national ou international. Une mutualisation sous les couleurs du CIF est possible dans le respect de certaines règles.

La présente convention a pour but de permettre aux clubs du comité d'Ile-de-France de Cyclisme, non membre d'un même comité départemental, de pouvoir, le cas échéant, courir sous les couleurs du comité régional.

#### RESPONSABILITE DE L'EQUIPE

L'équipe courant sous les couleurs du comité régional, le Président du comité régional, ou son représentant, doit impérativement valider l'organisation du déplacement, au minimum quinze jours avant l'épreuve.

#### CONVOCAION

C'est le directeur sportif désigné, après accord du CIF, qui a la responsabilité de convoquer les différents coureurs, et organiser le déplacement. Une copie de cette convocation doit être adressée au comité régional.

#### DEMANDE DE MISSION

Une demande officielle doit être envoyée, par courrier ou par Email, par chacun des clubs concernés et transmise au CTR, au plus tard quinze jours avant le jour de l'épreuve. Toute fois, et en fonction de la répartition de l'effectif de cette mission, une seule demande peut être envoyée au comité par le club le plus représenté. Cette demande doit tout de même être officiellement validée par l'ensemble des clubs représentés.

Elle stipule le nom des coureurs, des remplaçants éventuels, et de l'encadrement (préciser le niveau de qualification).

Elle demande également les détails techniques de la compétition, le but de la mission et les moyens techniques et logistiques.

#### FRAIS DE COMPETITION

L'ensemble des frais est à la charge des clubs concernés par la mission. Il peut être réparti au prorata du nombre de concurrents de chaque club participant. En cas de besoin, et dans la mesure des disponibilités, le CIF peut éventuellement aider à l'organisation du déplacement et mettre à disposition un véhicule.

**Francis COQUOZ**  
**Conseiller Technique Régional**  
**Comité d'Ile-de-France**  
[francis.coquoz@free.fr](mailto:francis.coquoz@free.fr)



**\* île de France**



vendredi 15 avril 2011

### MATERIEL ET EQUIPEMENT

Le CIF met à disposition une tenue de course par coureur (maillot et veste échauffement).

L'équipe court sous les anciennes couleurs du comité.

Les tailles des vêtements sont à noter sur la fiche de demande de mission interclubs.

L'équipement est à récupérer au local logistique du comité.

L'équipement est à rendre propre

### ENCADREMENT

L'encadrement au départ de l'épreuve doit être scrupuleusement le même que celui validé par le CTR.

Le directeur sportif doit être au minimum titulaire d'un BF3, dans la discipline concernée, pour toutes les catégories. L'ensemble de l'encadrement doit être licencié à la FFC.

### DISCIPLINE GENERALE DE L'EQUIPE

L'équipe court sous les couleurs du comité régional, elle le représente tout au long du déplacement.

- 1- Le port du casque à coque rigide est obligatoire en compétition, mais également à l'entraînement.
- 2- Les horaires fixés par le directeur sportif devront être scrupuleusement respectés pour la bonne marche de l'équipe.
- 3- Seules les personnes validées par le CTR sont habilitées à intervenir auprès des athlètes concernés ainsi qu'auprès des instances sportives (Arbitres, membres de l'organisation).
- 4- Toutes les personnes, athlètes et encadrement, composant l'équipe, doivent disposer, en dehors de l'équipement sportif, d'une tenue civile convenable.
- 5- Il est formellement interdit à tous les coureurs de faire usage à l'occasion des épreuves de produits pharmaceutiques quelconques sans l'autorisation préalable du médecin chargé du suivi médical régional. La détention par le coureur, sur lui ou dans ses bagages, de produits médicamenteux dont l'usage est interdit par la réglementation en vigueur, et a fortiori l'usage de ces produits, même en dehors de tout contrôle positif, entraînerait une exclusion automatique de l'équipe et des sélections régionales ultérieures.
- 6- Dans tous les lieux d'hébergement, tous les membres de l'équipe doivent respecter les règles élémentaires de propreté, de discrétion, et avoir un comportement correct vis-à-vis des personnels et autres usagers de l'établissement.
- 7- Pour les coureurs mineurs, une autorisation parentale autorisant le responsable du déplacement à prendre toutes les mesures de soin urgentes lors d'un accident ou maladie grave sera exigée.
- 8- Le comité se dégage toute responsabilité de vol ou de bris lors du déplacement.
- 9- Le directeur sportif est le responsable du déplacement, il a tout pouvoir pour prendre les mesures d'organisation et de discipline qui s'imposent.

**Francis COQUOZ**  
**Conseiller Technique Régional**  
**Comité d'Ile-de-France**  
[francis.coquoz@free.fr](mailto:francis.coquoz@free.fr)



vendredi 15 avril 2011

10- Le directeur sportif sur l'épreuve est tenu de faire respecter les règles de cette présente convention.

11- Un compte-rendu de course doit être adressé au CTR par le directeur sportif au plus tard dans les quatre jours suivant le dernier jour de l'épreuve.

**D'une manière générale, tout manquement à l'une de ses règles entraînera l'interdiction pour le club concerné de participer à des ententes interclubs au nom du comité d'Ile-de-France de Cyclisme.**

Indiquer la mention : « lu et approuvé ».

A :

Le :

**PRESIDENTS DES CLUBS CONCERNES**

**DIRECTEUR SPORTIF  
RESPONSABLE DU DEPLACEMENT**

**Francis COQUOZ,  
CTR de L'ILE-de-France.**

**Francis COQUOZ**  
**Conseiller Technique Régional**  
**Comité d'Ile-de-France**  
[francis.coquoz@free.fr](mailto:francis.coquoz@free.fr)



vendredi 15 avril 2011

## FICHE DE DEMANDE DE MISSION INTERCLUBS

### Détails de la mission

Clubs Concernés :	
Nom de l'Épreuve :	
Responsable de l'équipe :	
Discipline :	
Date et lieu de l'épreuve :	
Catégorie :	
Objectifs de la mission :	

### Encadrement

<u>NOM et Prénom</u>	<u>Rôle</u>	<u>Club</u>	<u>Numéro de licence</u>	<u>Diplôme</u>
	Directeur Sportif			
	Directeur Sportif Adjoint			
	Mécanicien			
	Assistant			
	Assistant			

### Coureurs

<u>NOM et Prénom</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Club</u>	<u>Numéro de licence</u>	<u>Taille Maillot</u>

### Remplaçants

<u>NOM et Prénom</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Club</u>	<u>Numéro de licence</u>	<u>Taille Maillot</u>

Signatures des présidents des clubs concernés

Signature du Directeur Sportif responsable du déplacement

Je soussigné, Francis COQUOZ, CTR du comité d'Ile-de-France de cyclisme, donne mon accord pour l'établissement de cette équipe interclubs et leur permet de courir sous les couleurs du comité régional.

**Francis COQUOZ**  
**Conseiller Technique Régional**  
**Comité d'Ile-de-France**  
[francis.coquoz@free.fr](mailto:francis.coquoz@free.fr)